

Le Conseil d'hygiène qui a l'Administration de l'hygiène publique dans la province de Québec, s'est trouvé en face d'un devoir : celui de s'enquérir des faits et de demander une enquête du Coroner avec un jury composé de médecins. M. le Coroner McMahon s'est rendu à la demande du Conseil d'hygiène et l'enquête a été parfaitement conduite.

Ce jury, composé de 14 médecins, était des mieux qualifiés au point de vue de la science médicale et de la société.

Nous reproduisons ici l'enquête et le verdict du jury :

" Cette enquête a eu lieu le 26 juillet au soir à la morgue.

" Le jury suivant a été assermenté :

" Les docteurs J. W. Mount, président ; Gaspard Archambault, Avila Demers, Louis Cléroux, Maxime Beausoleil, Thos. D. Reid, Joseph E. Laberge, Oscar F. Mercier, Louis E. Fortier, Frank Buller, Kenneth Campbell, J. C. Cameron, John B. McConnell et A. R. Marsolais.

" Les Drs J. I. Desroches et E. Pelletier du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec assistaient à la séance.

" Le premier témoin entendu a été le Dr J. T. Reid, qui dit avoir vacciné l'enfant avec des pointes vaccinales fournies par le Bureau de santé de Montréal.

" Les pointes qu'il a reçues étaient soigneusement enfermées dans des tubes en cuivre, chaque tube contenant dix pointes. Il a vacciné l'enfant avec beaucoup de précaution. L'opération a eu lieu le onze juin et le vingt-trois il a été appelé au près du jeune patient.

" Il a trouvé le bras vacciné enflé. Le docteur décrit la marche de la maladie jusqu'à la mort arrivée le 16 juillet. D'après ses observations il a remarqué des symptômes de la fièvre scarlatine : éruption et mal de gorge.

" Quand il a vacciné le jeune Upton l'enfant était en bonne santé. Il s'est servi des autres pointes qu'il y avait dans le même tube où il a pris celle destinée au défunt, et toutes ont très bien réussi.

" M. Ed. Upton, père de l'enfant est ensuite appelé. Il déclare qu'au moment de la vaccination son enfant était en très bonne santé ; deux jours après avoir été vacciné il est tombé malade et est mort le 16 du courant.

" Le Dr Louis Laberge, médecin de la cité, dit que le vaccin fourni au Dr Reid a été obtenu de l'Institut vaccinogène de Québec.

" Lorsqu'est arrivée la proclamation obligeant tout le monde à se